

La Semaine Religieuse

DE MONTREAL

Sommaire

I Offices, annonces, titulaires et ordo des fidèles. — II La protection des âmes du purgatoire. — III Les larmes des saints sur les tombeaux de leurs frères. — IV Cinquantenaire des sœurs de Miséricorde. — V Les élus — Au ciel on se reconnaît. VI — Aux Prières. — VII Ordinations. — VIII Informations. — IX Réponse.

OFFICES EXTRAORDINAIRES

Cathédrale. — Dimanche, le 27. — A 9.30 heures, grand'messe pour l'ouverture des quarante-heures ; à 3.15 heures, vêpres ; à 8 heures du soir, prière et amende honorable.

Lundi, le 28. — A 9.30 heures, grand'messe ; à 3.15 heures, vêpres ; à 8 heures, prière et amende honorable.

Mardi, le 29. — A 9.30 heures, grand'messe de clôture des quarante-heures.

Lundi et mardi, les 28 et 29. — Messes basses de demi-heure en demi-heure, depuis 5.30 heures jusqu'à 9 heures.

Mardi, le 29. — A 8 heures du soir, ouverture de la neuvaine préparatoire à la fête de l'Immaculée-Conception de la sainte Vierge. En faisant cette neuvaine (même privéement) chaque fidèle peut gagner 300 jours d'indulgences à chaque exercice et une indulgence plénière, en se confessant, communiant et priant à l'intention du pape, dans le cours de la neuvaine ou l'un des huit jours suivants.

Mercredi, le 30. — A 7 heures, grand'messe pour les bienfaiteurs de l'archevêché.

Jeudi, le 1er décembre. — Mgr l'archevêque, MM. les chanoines et les prêtres de l'archevêché commenceront leur retraite annuelle qui se terminera mercredi, le 7 décembre. Les fidèles et les membres du clergé sont priés de ne se présenter à l'archevêché, pendant ce temps, que pour affaires urgentes.

ANNONCES DE LA PROVINCE ECCLESIASTIQUE DE MONTRÉAL

Dimanche, le 27, on annonce la fête de saint François-Xavier et le 1er vendredi du mois (avec messe *Miserebitur*).

J. S.

TITULAIRES DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE MONTREAL

Jeudi, le 8 décembre

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Fête du titulaire de l'Immaculée-Conception (Sainte-Adèle et Saint-Grégoire-le-Thaumaturge).

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — Fête du titulaire de l'Immaculée-Conception (Saint-Armand et Saint-Ours).

DIOCÈSE DE SHERBROOKE — Fête du titulaire de l'Immaculée-Conception.

Dimanche, le 11 décembre

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Solennité du titulaire de Saint-Ambroise.

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — Fête du titulaire de Saint-Damase. J. S.

ORDO DES FIDÈLES

Dimanche, le 27 novembre

Office et messe du 1^{er} dim. de l'ave

nt, *semi-double* ; mém. de S. Léonard (du 26), 3^e oraison *Deus, qui de beatae* (dans le diocèse de Valleyfield, 3^e orais. de l'oct. de Ste Cécile). — Aux Iles vêpres, mém. de S. Léonard (et de Ste Cécile dans le diocèse de Valleyfield). J. S.

LA PROTECTION DES AMES DU PURGATOIRE


UE les justes sur la terre jouissent auprès de Dieu d'un certain pouvoir en faveur de leurs frères, c'est un fait certain. « Allez, dit le seigneur aux amis de Job, allez trouver mon serviteur Job : il priera pour vous, et je ne vous imputerai point la folie de vos discours. » La grâce dont sont comblés les saints sur la terre rayonne autour d'eux et suffit souvent pour produire des miracles, des conversions, des guérisons. Ce n'est pas seulement pour eux, c'est aussi pour leurs frères qu'elle leur est accordée.

Que les justes dans la gloire puissent beaucoup en notre faveur, c'est une vérité encore plus incontestable. Ils sont en communication parfaite avec l'auteur de toute grâce ; et la charité dont ils sont embrasés a besoin de se répandre.

« Mais peut-on attendre des âmes du purgatoire une protection efficace ? Elles ne peuvent rien pour elles-mêmes, il est vrai, parce que le temps de mériter est passé ; mais il ne s'ensuit pas qu'elles soient

impuissantes à nous obtenir de Dieu les grâces que nous sollicitons par leur intermédiaire ; les saints ne peuvent plus mériter, et leur protection est cependant très efficace.

« Il faudrait donc exclure les âmes du purgatoire de la communion des saints, en ce sens qu'elles ne sauraient nous être utiles alors même que par nos prières et nos bonnes œuvres nous adoucirions leurs souffrances. Mais il est de foi qu'elles sont en état de grâce, qu'elles sont, par conséquent, animées d'une charité très ardente et envers Dieu et envers le prochain. Pourquoi ne pourraient-elles pas l'exercer envers nous ? On comprend que leurs souffrances ne servent qu'à satisfaire à la justice divine ; ce n'est pas par ces souffrances qu'elles peuvent nous attirer la protection du ciel. Mais leurs prières partent d'un cœur brûlant de charité, d'un cœur plein d'humilité, de confiance et de reconnaissance. Pourquoi Dieu ne les exaucerait-il pas ? Pourquoi ne nous obtiendraient-elles pas des grâces et des faveurs célestes ?

« Les morts, dit Ballarmin, peuvent nous venir en aide parce que « les membres doivent imiter le chef. Jésus-Christ, notre chef, a racheté toutes les âmes, et celles des hommes qui étaient sur la terre et celles des morts. Il doit y avoir quelque réciprocité entre les membres d'un même corps : puisque dans l'Eglise les vivants secourent les morts, les morts doivent secourir les vivants, chacun à sa manière. »

Nous prions ici-bas, et Dieu nous exauce ; un pécheur prie, et Dieu recueille ses prières ; et il n'écouterait pas les prières des saintes âmes dont il récompensera les mérites acquis par une éternité de bonheur ? « Si nous qui sommes pécheurs », dit Suarez, « nous pouvons prier les uns pour les autres, si le prophète Jérémie et le grand prêtre Onias, encore dans les limbes, priaient pour les vivants sur la terre, pourquoi les pauvres âmes du purgatoire ne prieraient-elles pas pour nous ?

Des révélations sans nombre nous attestent aussi l'efficacité de la protection des saintes âmes. Saint Grégoire rapporte que Paschase, encore en Purgatoire, opérait des miracles ; saint Pierre Damien raconte la même chose de saint Séverin. « Quand je veux obtenir quelque grâce du Père Eternel, disait sainte Catherine de Bologne, je prie les âmes du purgatoire de la demander en mon nom, et par leur intercession j'obtiens ce que je désire. »

« Si les âmes du purgatoire, dit encore Suarez, n'écoutaient pas

« nos prières, il serait inutile de les invoquer. Mais je dis qu'il est « vraisemblable que nos anges gardiens et les leurs leur font connaître nos besoins, et il ne faut pas détourner de cette dévotion ceux qui s'y sentent portés. » Quand le grand théologien dit *vraisemblable*, il ne veut pas parler de l'efficacité de la prière des saintes âmes, il n'en doute pas, mais de la manière dont elles connaissent nos besoins. Sainte Catherine de Bologne assure même que la prière des âmes du purgatoire est plus efficace que celle des saints du ciel. Elles aussi sont les amies de Dieu ; il désire les recevoir le plus tôt possible dans la gloire : impossible qu'il ne soit pas disposé à exaucer les prières qu'elles lui adressent en faveur de ceux qui travaillent à abrégier le temps de leur exil.

« Ayez une grande dévotion aux âmes du purgatoire, disait la Vénérable Anna-Maria Taigi : cette dévotion vous préservera de bien des maux, vous et votre famille. » Il n'y a pas de grâce que l'on ne puisse obtenir par l'intermédiaire des pauvres âmes ; mais elles semblent avoir un privilège spécial pour protéger leurs bienfaiteurs contre la perte des biens temporels, les périls, le danger d'une mauvaise mort et les peines mêmes du purgatoire.

Que conclure de là, sinon que leur protection est très efficace et que leur reconnaissance pour ceux qui leur viennent en aide est très vive ? « Dans ce séjour du purgatoire, dit sainte Brigitte, je vis se lever une aurore : elle allait croissant peu à peu, et la grande voix d'une multitude criait : O Seigneur Dieu ! *donnez une récompense centuple* à nos amis de la terre, qui, par leurs bonnes œuvres, nous font monter vers la lumière céleste et jusqu'à la vision de votre face.

LES LARMES DES SAINTS

Sur les tombeaux de leurs frères

SAINTE Bernard venait de perdre Gérard, son frère aîné, qu'il avait amené en religion, et dont il avait fait son compagnon et son soutien. Le saint s'était livré à sa douleur tant que Gérard avait été malade ; mais quand tout fut fini, il se montra impassible et sembla avoir étouffé en lui toute plainte, tout gémissément. Il présida aux tristes soins des funérailles ; il dirigea

l'office, les prières, et, pendant la funèbre cérémonie, son calme frappa d'autant plus la vaste assemblée des cénobites, qu'il contrastait avec l'affliction de ces derniers, dont la douleur s'exprimait par des sanglots.

Bernard jusqu'alors n'avait jamais perdu aucun religieux sans le pleurer avec la tendresse d'une mère, et comment, dans cette douloureuse circonstance, n'avait-il pas une larme à donner à un frère bien aimé, à une âme unie à la sienne par tant d'amour et de sympathie ? Le jour même de la sépulture, Bernard, étant monté en chaire comme de coutume, voulut continuer l'explication du Cantique des cantiques. Mais tout à coup il s'arrête, sa voix s'éteint, les larmes le suffoquent, des sanglots soulèvent et brisent sa poitrine... Enfin il prononce un discours dont voici quelques fragments :

« Comment donc pourrai-je interpréter ce cantique d'allégresse, quand mon âme est triste et abattue ? L'excès de ma douleur m'ôte toute liberté d'esprit, et le coup qui me frappe en a éteint la lumière. Jusqu'ici j'ai fait des efforts, j'ai pu me vaincre, j'ai suivi le triste convoi sans verser une larme, tandis qu'autour de moi tous pleuraient. Je suis resté l'œil sec près de cette fosse ouverte dont la vue brisait mon cœur. Revêtu des habits sacerdotaux, j'ai dit sur le défunt les prières de l'Eglise ; j'ai jeté de mes mains, selon l'usage, une poignée de poussière sur le corps de mon frère bien aimé qui, dans peu de temps, sera lui-même en poussière. Vous vous étonniez de ne pas me voir fondre en larmes, vous qui pleuriez sur moi plus encore que sur lui ! Ah ! c'est que je recueillis en moi toutes les forces de la foi pour me contenir et pour résister à l'entraînement de l'affection fraternelle, recourant aux motifs les plus capables de soutenir mon courage, de dominer ma faiblesse. J'ai voulu renfermer mes douleurs en moi-même, elles sont devenues plus intenses et plus aigues. Et maintenant je m'avoue vaincu !

« Vous savez combien ma peine est légitime, car vous connaissez ce compagnon fidèle qui m'a laissé seul dans la voie où nous marchions ensemble. Il était mon frère par les liens du sang ; mais il l'était bien plus par les liens de la religion. Plaignez mon sort, vous qui n'ignorez rien de tout cela ! J'étais infirme de corps, et il me soutenait ; j'étais faible, et il me fortifiait ; j'étais lent, et il m'excitait. O mon frère, pourquoi m'as-tu été arraché ? Pourquoi, ô mon bien-aimé, as-tu quitté ton frère ? Pourquoi avons-nous été séparés par la mort, nous qui marchions en si parfaite harmonie ? O mon Gérard, il m'eût été lus avantageux de mourir que de me séparer de toi !

« Je m'attriste, mais je ne murmure pas. La justice divine s'est acquittée envers nous deux : l'un a été puni, parce qu'il a mérité de l'être ; l'autre a reçu la couronne, parce qu'il l'avait conquise. Je dirai donc : Le Seigneur s'est montré juste et miséricordieux ; il nous l'avait donné, il nous l'a ôté ; et si nous sommes désolés de sa perte, n'oublions pas le don qui nous avait été fait.

« Je demande qu'on supporte mes regrets avec patience. Nous étions en toute vérité un seul cœur, le glaive de la mort nous a transpercés tous deux à la fois, et nous a séparés l'un de l'autre : l'un a été porté au ciel, l'autre est laissé dans la boue ! On me dira peut-être : Votre douleur est charnelle. Je ne nie point qu'elle ne soit humaine, comme je ne nie pas que je ne sois homme.

« Quoi ! Gérard m'est enlevé, moi frère par le sang, mon fils par la religion, mon père par ses soins, mon intime par son amour. Il m'est enlevé, et je n'en serais pas ému ? Ah ! je souffre. . . mais je souffre cruellement ! . . .

« O Gérard ! tu es allé rejoindre ceux que tu conviais à louer Dieu lorsqu'au milieu de la nuit, avec un visage serein, et d'une voix pleine d'allégresse, tu entonnas, à la grande surprise des assistants, ce verset du psaume : *Vous qui êtes dans les cieux louez le Seigneur ; louez-le au plus haut des cieux.* On m'appela pour contempler cette merveille, pour voir un homme se réjouir dans sa mort. *O mort, où est ta victoire ?* Cet homme meurt en chantant et chante en mourant, et la mort, cette mère des douleurs, devient pour lui une source de joie. Je ne fus pas plutôt arrivé près du mourant, que je l'entends chanter à pleine voix ces dernières paroles du Psalmiste : *Mon Père, je remets mon esprit entre vos mains !* Puis, répétant ce même verset, et appuyant sur ces mots : *Père ! Père !* il se tourna vers moi et me dit en souriant : « Ah ! quelle bonté de Dieu d'être le Père des hommes et quelle gloire pour les hommes d'être les enfants de Dieu ! » C'est ainsi que mourut celui que nous pleurons ; et j'avoue qu'à ce moment je ne sentais presque pas mon affliction, tant son bonheur me faisait oublier ma tristesse !

« Seigneur, vous avez repris ce qui était à vous. Mes larmes m'empêchent de continuer... Seigneur, je vous prie, arrêtez, arrêtez ces larmes et modérez ma douleur. »

A ces mots, Bernard s'arrête suffoqué. Il pleure. Les religieux émus poussent des sanglots ; ils prient et gémissent.

Et nous, aujourd'hui, en nous reportant par le souvenir vers cette

scè:
âge
jou
d'u
nou
d'é
fut
sièc
frat

CU

SI


tes
tut
dor
l
d'h
allc

A
tou
pat.
ren
d'un
ses
cinq
C
don

scène émouvante qui se passait dans un de ces monastères du moyen âge, si mal appréciés de nos jours, en reproduisant en ces derniers jours de novembre quelques-uns des accents plaintifs et éloquents d'un grand saint pleurant amèrement la mort d'un frère bien aimé, nous voulons réfuter ceux qui accusent les institutions religieuses d'étouffer les nobles et délicats sentiments du cœur. Saint Bernard fut incontestablement le plus grand génie et le plus grand saint de son siècle, et cependant saint Bernard, dans son cloître, connut l'amour fraternel dans ce qu'il a de plus doux et de plus sacré.

CINQUANTENAIRE DES SOEURS DE MISERICORDE

SERMON DE MGR BRUCHESI

ES Sœurs de Miséricorde viennent de fêter les noces d'or de leur fondation. Avaient lieu en même temps, comme preuve de la fécondité d'une des œuvres les plus excellentes de Mgr Bourget, l'inauguration de la nouvelle chapelle de l'institut et celle d'une vaste et magnifique crèche pour les enfants abandonnés.

Nous reviendrons plus tard sur ces deux améliorations. Aujourd'hui, nous donnons un résumé, aussi fidèle que possible, de l'éloquente allocution prononcée par Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Montréal.

Misericordias Domini in æternum cantabo. — Je chanterai à jamais les miséricordes du Seigneur.

Mes seigneurs, mes frères,

Aujourd'hui s'ouvrent pour cette maison des fêtes jubilaires, fêtes toutes de saintes réjouissances et d'actions de grâces, et l'Eglise et la patrie se sont unies pour y prendre part. D'humbles religieuses remercient Dieu qui, pendant cinquante ans, les a assistées, protégées d'une manière si visible, et nous nous venons les remercier ces religieuses du bien qu'elles ont accompli pour la religion et la société pendant cinquante ans.

C'est le moment où dans notre ville circulent des bruits sinistres dont toutes nos communautés s'alarment. On parle de législation

nouvelle qui mettrait, croyez-le, de puissantes entraves aux œuvres nombreuses dont nous ne pouvons nous passer et qui serait, il me semble, comme une punition infligée au plus admirable et au plus désintéressé des dévouements.

On peut s'en attrister, mais non s'en étonner. C'est l'histoire de toutes les œuvres de Dieu, il faut qu'elles soient marquées du signe de l'épreuve et de la contradiction.

Laissons dire. C'est le jubilé, réjouissons-nous, et gloire à Dieu !
Gratias agamus Domino Deo nostro !

La meilleure des charités n'est pas celle qui se fait aux acclamations des hommes. Ce n'est même pas celle qui s'ignore, c'est celle qui a l'honneur d'être méconnue, critiquée et condamnée, et c'est celle-là, surtout, que le Seigneur bénit.

Madeleine, que fais-tu ? Pourquoi répandre tous ces précieux parfums sur la tête de ton Sauveur ? On eût pu les vendre bien cher, et en donner le prix aux pauvres. Voilà la charité condamnée, mais écoutez comment Jésus-Christ la loue et la défend :

« Pourquoi faites-vous de la peine à cette femme ? Ce qu'elle vient d'accomplir à mon égard est une bonne œuvre, et on le publiera partout où mon Évangile sera prêché ! »

Quelle est, mes frères, la maison où nous sommes réunis aujourd'hui, et que s'y fait-il ?

Elle porte un nom, l'un des plus beaux de la langue que le christianisme a faite, et rappelle l'un des plus consolants attributs de la divinité, celui que le Psalmiste voulait éternellement chanter : La Miséricorde !

La miséricorde ! ce n'est pas seulement ce sentiment de pitié qui trouve accès dans tout cœur d'homme. C'est la charité poussée jusqu'à la tendresse, qui ne sait qu'oublier et se donner elle-même, heureuse quand elle trouve une souffrance à consoler, une plaie à guérir, des larmes à sécher, des douleurs à partager, une honte à couvrir et surtout une faute à pardonner.

Voilà la vie habituelle qui se passe entre ces murs, voilà les seules ambitions qu'on y nourrit et les seuls rêves qu'on y fait.

Mais pour qui donc cette maison ? Est-ce pour des enfants qu'on enseigne ? Non, les enfants sont pourvus ailleurs et amplement. Est-ce pour des vieillards sans abri, des malades sans secours, des orphelins délaissés ? Non encore, toutes ces souffrances ont leurs asiles où la charité les attend et les accueille. Ici c'est le refuge

ouvert aux existences malheureuses qui, encore dans leur fleur, ont été hélas ! «étries par le souffle empoisonné du monde, et qui, victimes de leur ignorance, d'un moment de passion, de sollicitation et de promesses coupables, ont perdu ce qui fait par dessus tout l'honneur et la dignité de la femme et qui, pour cette raison, se sont vues devenir le rebut de la société.

Mais immédiatement arrivent les exclamations et les reproches. On les proféra même au début de l'œuvre ; on les a répétés depuis, et vous-mêmes, mes frères, vous n'êtes pas sans les avoir entendus plus d'une fois.

Pourquoi une entreprise pareille ? *Ut quid perditio haec ?* N'est-ce point un encouragement donné au crime ? Pourquoi s'occuper de ces sujets déshonorés ? Bref, c'est une erreur, c'est presque un scandale.

Ah ! ces prétendus apôtres de vertus, ces hommes au scandale facile, comme ils me font penser à ces grands avocats des pauvres, de qui les pauvres peuvent à peine avoir un morceau de pain. Parler, accuser, critiquer leur est facile, mais où sont leurs œuvres ?

Quand ils s'adressent à l'Eglise sur le sujet qui nous occupe, ils me rappellent les Pharisiens qui demandaient à Jésus la condamnation de la femme adultère.

Que connaissaient-ils ces Pharisiens aux mystères de la miséricorde et de la bonté ? Vous savez comment Jésus les confondit. « Que celui d'entre vous qui est sans péché lui jette la première pierre. » Et ils disparaissent tous. Alors Jésus : « Femme où sont donc ceux qui t'accusaient ? Ils ne t'ont point condamnée ; moi non plus, je ne te condamnerai pas. Va en paix et ne pèche plus. » Voilà bien la miséricorde dans un de ses traits les plus touchants et les plus sublimes.

Eh bien ! comprenons que le divin Miséricordieux doit avoir ses imitateurs et ses disciples dans l'Eglise. Il a passé à d'autres sa compassion et sa tendresse, laissez-les se révéler, éclater au milieu des peuples. Et si vous voyez des vierges se vouer à la guérison des plus pénibles maladies morales, se pencher vers la femme tombée pour la relever et la réhabiliter, n'en soyez pas surpris, cela doit être : c'est la vie du Christ qui se prolonge avec ses divines vertus.

Voici la raison d'être de ce bienfaisant asile. Ici se réfugie le malheur dans ce qu'il a de plus profond ; ici la faiblesse est protégée et remise dans le sentier du bien ; ici les désespoirs sont consolés ; ici se sauve l'honneur des familles ; ici de pauvres petits êtres sont sous-

traits à la mort ; ici surtout la vertu et l'amitié de Dieu sont reconquises. Cette maison où quelques-uns voudraient voir une excitation au vice, est devenue, pour plus d'une âme coupable, le vestibule du ciel. O belle, ô divine charité !

Mais cet institut, mes frères, qu'elle en est l'origine ? Elle vient d'être racontée dans un livre charmant sans nom d'auteur, mais œuvre, assurément d'un esprit délicat et d'un noble cœur. Je ne puis ici que le dire en abrégé.

A-t-on vu des hommes d'affaires ou de finances tenir conseil et chercher ensemble les moyens les plus efficaces d'entreprendre une œuvre si charitable et si véritablement humanitaire ? Sont-ce les représentants du peuple, les pères de la cité qui ont eu l'idée d'une pareille fondation ? Non. La Miséricorde, comme l'Hôtel-Dieu, l'hôpital des Sœurs Grises, le Bon-Pasteur, nos refuges pour les aveugles et les sourds-muets, toutes nos institutions de bienfaisance auxquelles Montréal doit d'être ce qu'il est aujourd'hui — personne ne le niera — sont nés d'une pensée chrétienne, du dévouement de quelques fils ou de quelques filles de nos campagnes, du concours du clergé et du zèle de l'épiscopat. C'est là de l'histoire. On peut l'oublier, on ne la changera pas.

C'est une humble enfant de Lavaltrie, Marie-Rosalie Dracon, que Dieu s'était choisie pour être la fondatrice de l'institut qui célèbre aujourd'hui son cinquantenaire.

Comme il l'avait bien préparée pour l'accomplissement de ses miséricordieux desseins. Il l'avait remplie de tendresse pour tous les infortunés. Toute jeune encore, elle se dépouillait volontiers de ses vêtements pour couvrir l'indigence. Mariée à un homme bon et pieux comme elle, M. Jetté, elle pouvait, dans sa modeste demeure, exercer envers les malheureuses une hospitalité qui rappelait celle des patriarches ; elle aimait à ensevelir les morts et à instruire les petits enfants. Devenue veuve, elle se dit que le monde ne serait rien pour elle et se sentit particulièrement portée à pratiquer la charité, en l'exerçant envers les pauvres filles tombées. C'était Dieu qui lui parlait au cœur.

En même temps, le grand évêque qui occupait alors le trône épiscopal de Montréal, Mgr Bourget, songeait à doter son diocèse d'une institution spéciale pour recueillir ces infortunées jeunes filles. C'est qu'il connaissait les dangers auxquelles elles étaient exposées ; il avait été le confident de bien des misères et son âme brûlait du zèle du vrai pasteur.

Ah ! mes frères, si vous saviez tout ce que l'on confie à un cœur

d'é
J
"
ins
au
d'A
pre
de
et s
fair
Son
Moi
épis
pier
sous
R
Jetté
réali
La
nouv
pour
enfa
sarde
des a
La m
l'Est
se pr
génér
l'évê
Il
et en
Vo
catho
mécor
rité p
forme
Con
comme
New Y
niers,

d'évêque, et tous les secrets que ce cœur emporte dans sa tombe !

Donc Mgr Bourget voulait cette fondation : il attendait et pria.

« On sait, dit l'auteur distingué auquel j'ai fait allusion il y a un instant, quels souvenirs de vertus et de grandes œuvres se rattachent au nom de cet illustre prélat. Toutes les institutions de la « Rome d'Amérique, » ainsi qu'on se plaît à nommer Montréal, porte l'empreinte de sa main puissante ; beaucoup même lui sont redevables de l'existence. Son regard vigilant déconvenait tous les besoins, et son activité infatigable, comme sa charité, savait susciter les œuvres, faire appel à toutes les bonnes volontés, multiplier tous les secours. Son nom est écrit en caractères ineffaçables dans cette ville de Montréal si changée pourtant et si agrandie depuis les jours de son épiscopat ; et s'il pouvait s'effacer de la mémoire des hommes, les pierres des établissements d'éducation et de charité qui se sont élevés sous son impulsion ne cesseraient de le redire. »

Rien n'est plus vrai. Or Mgr Bourget avait appris à connaître Mme Jetté, et avait admiré sa charité. C'est à elle qu'il s'adressa pour la réalisation de son projet.

La pieuse femme en fut comme effrayée. Fonder une communauté nouvelle ! Mais où, et comment, et avec quelles ressources ? Dieu y pourvoira ! L'évêque a parlé, Mme Jetté obéit, elle se sépare de ses enfants et l'œuvre commence. Elle s'installe dans une humble mansarde tout près d'ici, et bientôt elle peut exercer son zèle. Il lui faut des auxiliaires. Le Seigneur les appelle. Il les prend un peu partout. La mansarde est trop petite. On adopte une nouvelle maison dans l'Est de la ville. En peu de temps on est encore trop à l'étroit. Alors se présente un citoyen qui durant toute sa vie se distingua par ses générosités envers les pauvres. Il était comme le bras droit de l'évêque pour toutes ses charitables entreprises, M. Berthelet !

Il acheta le terrain où l'hospice actuel de la Miséricorde est bâti et en fit don à Mgr Bourget pour l'institut projeté.

Voilà l'origine de cette maison. Celle des autres établissements catholiques de bienfaisance à Montréal lui ressemble. N'allons pas le méconnaître. Ici—et cela ne s'est vu nulle part ailleurs—c'est la charité privée qui a tout fait pour le soulagement de la misère sous ses formes diverses.

Comment la communauté de la Miséricorde a été bénie de Dieu, comment elle a prospéré, regardez et voyez. La voilà à Ottawa, à New York, exerçant partout sa salutaire influence ; et ces jours derniers, comme pour la récompenser, il semble, de ses cinquante ans de

labeurs, Dieu lui ouvrirait un nouveau champ d'action loin, bien loin, dans ce Manitoba qui nous est si cher, parce que nous y avons des frères, que nous avons épousé ses causes, que nous avons lutté et souffert pour lui.

Quant il s'agit d'œuvres on demande souvent des chiffres. Laissez-moi vous en donner quelques-uns, ils vous renseigneront mieux que tous les discours sur ce qui s'est fait dans cette maison pendant les six dernières années.

1,582 jeunes filles ou femmes ont été reçues et gardées gratuitement ; 285 ont payé une fraction de la pension ; 226 seulement ont payé la pension entière ; 3,832 pauvres ont été secourus à l'extérieur ; 2,044 enfants ont été reçus et gardés le plus grand nombre gratuitement ; 13,056 prescriptions médicales ont été gratuitement remplies. La communauté a dépensé pour le maintien de ses œuvres et l'entretien de l'institution, écoutez bien, \$336,571, somme d'argent qui est par conséquent restée dans notre ville.

Maintenant qu'a-t-elle reçu du gouvernement ? \$4,802.25. De la cité ? Rien.

Mais les bienfaiteurs privés sont nombreux, et le travail est ingénieux et l'économie très grande : voilà ce qui a permis et ce qui permet d'accomplir de telles merveilles.

J'espère, mes frères, que les craintes exprimées au début de ce discours ne se réaliseront pas. Les religieuses vouées par état au soulagement des infirmités humaines, ce ne sont pas des étrangères après tout. Ce sont bien vos filles, vos sœurs ou vos amies.

Adoptera-t-on des mesures qui viendront les troubler dans leur mission d'abnégation et de dévouement, et rendre plus difficile le bien qu'elles accomplissent déjà avec tant de peine, au prix de sacrifices dont vous n'avez pas l'idée, souvent même au prix de leur santé et de leur vie ? Non, cela ne sera pas : bon sang catholique et français ne saurait mentir. Mais enfin si nous nous trompions, si cette douleur devait nous être infligée par ceux que nous regardons comme nos amis et nos frères, nos religieuses n'arrêteraient pas pour cela des œuvres auxquelles leur cœur tient par tous les fibres. Elles seront toujours les mères des petits enfants, des orphelins, des malades, de tous ceux qui souffrent, si elles doivent se priver davantage, elles le feront avec joie, se rappelant les promesses du divin Maître, et nous, nous n'aurons qu'à répéter la parole d'un grand orateur français : « Ne fait pas des ingrats qui veut : pour faire des ingrats, il faut avoir fait du bien à ses semblables, avoir tenté de grandes choses pour l'humanité. »



enc
La
par
ble.
T
dre
fac
tiss
les
né,
joie
ce s
L
sacr
tom
deu
ané
men
tuté
écha
Ce
vent
En
entr
rence
pas u
de lu
avec
hom
Il
deval
sait q
s'ils s

LES ELUS — AU CIEL ON SE RECONNAIT

LES élus se reconnaîtront au ciel, dit Mgr Méric, et il explique ainsi son assertion :

Les cœurs qui se sont aimés sur la terre s'aimeront encore ; ils vivront dans la paix, dans la gloire et dans la joie. La famille éprouvée ici-bas, brisée dans son faisceau, dispersée par la mort, se refait là-haut dans la lumière ; elle se rassemble, et ses membres réunis ne se séparent plus.

Tout noble sentiment d'amour chrétien, toute parole de tendresse dévouée, tout serment d'amitié prononcé sur la terre à la face de Dieu, par une épouse, par une mère, par un enfant, retentissent au ciel se prolongeant à l'infini, et durent là-haut, dans les siècles des siècles, avec l'âme glorifiée où ce sentiment est né, avec les lèvres d'où cette parole bénie est tombée, avec la joie sereine inséparable de ce sentiment, de cette parole et de ce serment.

Le feu sacré dévorait autrefois les victimes sur l'autel du sacrifice antique ; ainsi la mort dévore dans le mystère du tombeau ce qui reste de l'homme déchu, grossier, sans grandeur. Tout cela, selon l'énergique parole de l'Apôtre, est dévoré, anéanti par la mort. Mais l'âme, et avec elle aussi les sentiments d'affection, les dévouements courageux, les tendresses tutélaires, voulus par Dieu, bénis par Dieu, pendant la vie, échappent à la mort, et se revêtent d'immortalité.

Comme la flamme ardente du sacrifice, ces sentiments s'élèvent vers Dieu et se perpétuent jusqu'au ciel.

En effet, quand le juste vient de mourir, quand il a fait son entrée au ciel, il ne cesse pas d'être cet homme que nous avons rencontré, qui a aimé, souffert, pleuré sur la terre ; il ne prend pas un autre corps, une autre âme, et de telles pensées feraient de lui une personne entièrement nouvelle et sans rapport avec celle que nous avons connue. Il est toujours le même homme sous son vêtement de gloire.

Il peut montrer à Dieu son cœur, qui a aimé ceux qu'il devait aimer à son foyer, dans ses berceaux, dans sa patrie ; il sait que Dieu lui permet de les aimer encore, pour les protéger, s'ils sont sur la terre ; pour les réjouir, s'ils sont au ciel.

Et puisque l'homme du ciel est bien l'homme de la terre, élevé, sanctifié, glorifié ; puisque la nature persévère au ciel perfectionnée et transfigurée, comme saint Thomas nous l'apprend si souvent dans ses savants écrits, manifestement l'homme du ciel doit connaître les siens dans sa demeure nouvelle, comme il les connaissait sur la terre et les aimer d'un amour tranquille, parce qu'il est plus pur ; d'un amour plus fort, parce qu'il défie et le temps qui n'est plus et la mort qui est vaincue.

C'est dans ce cadre et à ce point de vue qu'il faut considérer, étudier cette intéressante question : Les élus se reconnaîtront-ils au ciel ? Il faut écrire aujourd'hui le commentaire de cette parole de saint Thomas : " La grâce perfectionne la nature et ne la détruit pas ; " et l'on voit alors clairement cette vérité, qui est pour nous une certitude absolue : « Oui, les élus se reconnaîtront au ciel. »

Ainsi l'enseignent les Pères de l'Eglise, les docteurs, les savants théologiens. Nous sommes ici en présence d'une tradition constante, universelle et fortement autorisée.

Malgré les sévérités hautaines des critiques étrangers à la foi chrétienne, malgré les rigueurs injustes et sombres des Jansénites, nous conservons avec les Pères, avec les docteurs, avec les saints les plus vénérés, avec la tradition constante de l'Eglise, la ferme espérance de reconnaître et d'aimer après la mort ceux que nous avons connus et aimés pendant la vie.

Comme le grand poète toscan qui a parlé des mystères de l'autre monde, j'ai passé déjà le milieu du chemin de la vie ; j'ai vu mourir ceux que j'aimais ; j'ai compté et pleuré les amis disparus ; je ne regarde plus en arrière, au loin, les chemins parcourus que je ne ferai plus. Je regarde à l'horizon, devant moi, sans regretter la terre qu'il me faudra bientôt quitter ; je cherche la demeure nouvelle éclairée par la foi, où m'attendent ceux que j'ai aimés, demeure bénie où Dieu récompense, par un bonheur éternel, la souffrance chrétienne endurée avec courage et avec foi, pendant cet instant d'épreuves qu'on appelle la vie.

AUX PRIERES

Fr. Maxime Saint-Laurent, catéchiste formé de l'Institut des clercs de Saint-Viateur, décédé à Outremont.

Mme veuve J.-B. Demers, décédée à Sainte-Geneviève.

ORDINATIONS

LE 13 novembre, dans la chapelle intérieure de l'archevêché, par Sa Grandeur Mgr Paul Bruchési, archevêque de Montréal, a été ordonné :

Sous-diacre

Pour le diocèse d'Antigonish : M. A. McPherson.

Le 20 novembre, dans la chapelle intérieure de l'archevêché, par Sa Grandeur Mgr Maxime Decelles, évêque de Druzipara, ont été ordonnés :

Diacre

Pour le diocèse d'Antigonish : M. A. McPherson.

Prêtre

Pour le diocèse de Saint-Hyacinthe : M. L.-A. Thuot.

INFORMATIONS

La fête de sainte Thérèse

LÉON XIII vient d'élever, dans le calendrier dominicain au rite double majeur, la fête de sainte Thérèse, et d'accorder à tout l'ordre des Frères-Prêcheurs la messe et l'office de la sainte, déjà en usage chez les dominicains espagnols.

Le Souverain-Pontife a voulu qu'une attention spéciale aux leçons du second nocturne rappelât les éminents services rendus à la sainte, dans l'œuvre de la réforme du Carmel, par les Frères-Prêcheurs ; l'apparition de saint Dominique qui, dans l'église de Ségovie, vint reconforter et encourager sainte Thérèse ; la prédiction que lui fit saint Louis Bertrand de l'heureux succès de son œuvre ; enfin la protection puissante dont la couvrit saint Pie V, le pape dominicain.

Le Rosaire

On annonce de Rome que le Souverain-Pontife vient de faire distribuer une Constitution apostolique, qui paraîtra incessam-

ment et qui concerne les confréries du Rosaire, dont le Pape confirme et étend les privilèges.

Pour les défunts

L'Osservatore Romano publie un bref pontifical qui exhorte les fidèles à célébrer solennellement le neuvième centenaire de la commémoration des défunts, telle qu'elle fut instituée pour toute l'Église, à la demande de saint Odilon, abbé de Cluny. Le bref pontifical accorde, à cette occasion, une indulgence plénière à gagner une fois pendant le mois de novembre, en visitant une église où ont lieu les cérémonies du dit centenaire, en y priant aux intentions du Souverain-Pontife et en remplissant les autres conditions habituelles.

Sanctuaire de Lépante

Le cardinal Parrochi vient de recommander de nouveau la souscription en faveur d'un sanctuaire à Marie, sur le golfe de Lépante.

Les fidèles savent combien cette œuvre est agréable au Souverain-Pontife, qui en a eu la première initiative. N'est-il pas juste d'élever un temple en l'honneur de la très sainte Vierge du Rosaire, dans les lieux mêmes qui ont vu le triomphe du christianisme et l'écrasement des Turcs ? Les catholiques comprendront cette pensée de reconnaissance filiale et ils tiendront à seconder, par leur généreux concours, les vues de Léon XIII.

REPONSE

Le dictionnaire de Bouillet, édition de 1893, n'a pas encore été condamné, que nous sachions, par le tribunal de l'Index.

Mais, comme nous l'avons déjà dit, c'est un livre dangereux et suspect au point de vue catholique.

Aux jeunes gens et aux personnes peu instruites, il ne faut donc le recommander qu'avec les réserves les plus formelles.